



Affaire suivie par :
Sandra CHARDON- Jean Paul GUIVARC'H
SAAT / UCAT
Tél. : 05.17.17.37.88
Courriel : sandra.chardon@charente.gouv.fr

Compte rendu réunion du pôle départemental des ENR du 2 février 2021

La réunion du pôle départemental des ENR en Charente a eu lieu le 02/02/2021 afin de relancer la dynamique engagée depuis plusieurs années, compte tenu du contexte et des enjeux actuels liés à la transition énergétique.

Participants/Excusés : cf liste annexée

Les sujets suivants ont été abordés :

(Les diaporamas présentés sont mis en ligne sur le site internet www.charente.gouv.fr)

- ***Discours introductif par Madame la Préfète – présentation de la position de l'État au travers de la programmation pluriannuelle de l'énergie***

Madame la Préfète rappelle que cette instance de gouvernance est chargée d'impulser une dynamique avec l'ensemble des acteurs du monde des énergies renouvelables, avec les élus du terrain, les services de l'État (comme la DDT, la DREAL, l'ADEME), pour encourager le développement de ces ressources. Il s'inscrit également dans un dispositif régional porté par la préfète de la région Nouvelle Aquitaine qui a demandé la mise en place de pôles départementaux d'énergies renouvelables.

La 1^{re} réunion a permis en novembre 2019 d'installer le pôle départemental, de prendre connaissance de la situation nationale, régionale et charentaise en matière d'énergies renouvelables et également de vous rappeler de l'importance des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) qui sont l'outil à disposition des collectivités territoriales pour traiter de cette question des EnR. Il est reconnu que ce travail d'élus de terrain reste primordial, complexe face à une acceptabilité sociétale de plus en plus difficile et un environnement des EnR compliqué, et que cela nécessitait un accompagnement et de la concertation.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe des priorités nationales très ambitieuses pour l'évolution du mix énergétique sur les 2 périodes à venir (2019-2023 et 2024-2028) en visant cette atteinte de la neutralité carbone en 2050. Les objectifs de la PPE pour le développement des énergies renouvelables (EnR) sont les suivants :

- **électricité** : une multiplication de la puissance installée par 3 pour l'éolien terrestre et par 5 pour le solaire photovoltaïque en 2028 par rapport à la situation actuelle ;
- **chaleur** : une augmentation de 40 à 50 % de chaleur renouvelable d'ici à 2028 ;

- **gaz renouvelable** : une multiplication par cinq d'ici 2028, représentant 10 % du gaz consommé en France en 2030 ;

Le conseil régional Nouvelle Aquitaine reprend l'objectif national de 32 % en 2030, dans un contexte où les énergies renouvelables ont fourni 23 % de la consommation énergétique régionale en 2016. L'atteinte de cet objectif nécessite, en parallèle de l'accélération du développement des énergies renouvelables, un renforcement massif des mesures d'atténuation et de sobriété énergétique. Il ne faut pas l'oublier.

Si 80 % des Français se disent favorables au développement de l'éolien, 80 % des projets rencontrent toutefois des difficultés d'acceptation et font quasi-systématiquement l'objet de recours de contentieux. C'est malheureusement le cas également dans le nord Charente pour les projets éoliens mais également pour certains projets de méthanisation.

- ***Les enjeux du SRADDET et la déclinaison des enjeux de la transition énergétique par Françoise Coutant conseillère régionale N-A***

Laurent Danède- PÉTR Ruffécois : Concernant la question de l'appropriation des projets éoliens en Nord Charente, ce territoire a rédigé un guide à destination des élus, des associations et des développeurs, qui permet de définir les conditions de développement de projets.

Madame le Préfète souligne qu'elle ne souhaite plus autoriser des projets pour lesquels les élus émettent un avis défavorable. Les porteurs de projet dans ce cas devront revoir leur proposition.

Madame Coutant insiste sur les potentialités du territoire. Les opérateurs arrivent après. Il faut en priorité accompagner le territoire.

- ***les données EnR en Charente (Hervé Philippot – directeur adjoint de l'AREC N-A)***

Madame la préfète relève le paradoxe dans ce département entre le ressenti, les réactions et la réalité des chiffres qui montrent que nous sommes loin du compte (la Charente est le 12ème département sur 12 quant à la part des EnR dans la consommation finale).

Sur la question des émissions de GES, l'AREC précise qu'il y a une part prépondérante du transport des personnes en plus des transports de marchandises. Il est nécessaire de travailler à l'échelle de la Région pour mieux qualifier la question relative à l'influence du transport sur le territoire. 80 % des transports de marchandises ont pour finalité ou pour départ la Nouvelle Aquitaine.

Laurent Danède- PÉTR Ruffécois précise que la RN10 représente 50 % de la production des Gaz à Effet de Serre pour le territoire du Ruffécois.

Benoît Prevost-Revol- DDT Charente précise que l'essentiel du trafic relève du « cabotage » : un déplacement moyen sur une 2 x 2 voies est de 50 km pour un VL et 70 km pour un PL.

- ***Le S3REnR de Nouvelle Aquitaine et la problématique du raccordement (Hervé Sémeant – Chargé de mission – RTE- en visioconférence)***
- ***le biométhane et la problématique du raccordement (Said Kheloufi -Délégué territorial adjoint Centre Atlantique – GRTGaz) en visioconférence***

Christian Daniau – Chambre d'Agriculture rappelle que la profession agricole est engagée auprès de la Région pour développer cette filière. Il précise que l'évolution du tarif de rachat de l'énergie produite par ces unités peuvent remettre en cause la viabilité économique des projets.

- **Présentation de l'étude sur les friches favorables pour l'implantation de parcs photovoltaïques (Jean Paul Guivarc'h - Responsable du SAAT-DDT16)**

Boris Le Jolly informe que Grand Angoulême travaille à l'identification des friches.

Madame la Préfète demande la constitution d'un groupe de travail DDT- Collectivités locales pour travailler sur la question de l'identification de sites de friches qui pourraient accueillir du PV.

Des rencontres seront nécessaires pour échanger sur les données et la méthode d'évaluation.

Madame Coutant rappelle que la région a lancé un appel à projet sur l'agrivoltaïsme.

- **la charte pour l'implantation de parcs PV au sol (M Daniau – président de la Chambre d'Agriculture 16)**
- **le Fonds chaleur (Samuel Ardon – ADEME) en visioconférence**

Monsieur Le Jolly indique que Grand Angoulême réfléchit actuellement à une prise de compétence sur la création de réseaux de chaleur.

Témoignages locaux

- la démarche de rénovation des bâtiments publics (Laurent Danède – président du PETR du Ruffécois)
- la méthanisation avec le projet Métha confolentais par E Lohues - présidente)
- la démarche citoyenne FabriKWatt et réseau de chaleur (Boris Le Jolly – directeur territorial développement durable – GrandAngoulême)

Échanges et pistes de travail

Pour aller plus loin dans la démarche et progresser dans la réflexion, Il est proposé de s'appuyer sur des comités techniques pour réfléchir au développement des 5 principales filières EnR en Charente : l'éolien, le PV ; la méthanisation, la géothermie et la biomasse.

Les objectifs fixés restent les suivants :

- réaliser un état des lieux par filière ; identifier les potentiels et les difficultés,
- faire des retours d'expériences par des porteurs de projets privés et publics
- partager une doctrine sur le développement des installations photovoltaïques au sol, sur les friches, en toiture,
- définir une stratégie pour le développement de l'éolien dans les territoires

Le rythme des réunions pourra être d'une par an et par filière à minima et plus selon les sujets à traiter, notamment la première année pour élaborer la stratégie.

Une restitution des réflexions et des propositions faites par ces comités techniques serait réalisée au sein du pôle départemental EnR afin de les valider.

Il sera nécessaire également de réfléchir à l'articulation entre SRADDET / PCAET et CRTE.

Madame la Préfète remercie l'ensemble des intervenants et participants.

La Préfète